

DEMANDE D'ASILE À MILAN : NOUVELLE PROCÉDURE AVEC RÉSERVATION EN LIGNE À PARTIR DU 17 JUILLET 2023

À partir du lundi 17 juillet 2023, l'inscription individuelle et autonome sur la plateforme Prenotafacile, uniquement pour le service "Procedura per la presentazione" (= demande d'asile), sera désactivée.

CEUX QUI ONT L'INTENTION DE DEMANDER L'ASILE ET DISPOSENT D'UNE PIÈCE D'IDENTIFICATION (OU PHOTOCOPIE/PHOTO), peuvent s'inscrire en **contactant les organismes** (indiqués sur le site Web de la préfecture de police de Milan [sur ce lien](#), dans la section Documents à droite), **en prenant rendez-vous**.

L'institution fixera une réunion à son siège, enregistrera le demandeur et fixera un rendez-vous à la succursale de l'Office des étrangers (Via Cagni 15), pour les procédures d'identification et de formalisation de la demande d'asile.

- Pour l'inscription, les candidats doivent fournir à l'établissement une pièce d'identité (ou une copie/photo de celle-ci s'ils n'en ont pas).

LES PERSONNES SANS AUCUN DOCUMENT pourront continuer, comme depuis le 5 avril 2023, à contacter les entités (indiqués sur le site Web de la préfecture de police de Milan [sur ce lien](#), dans la section Documents à droite), pour ensuite recevoir un rendez-vous par l'intermédiaire de ces entités au bureau de l'immigration de via Cagni 15.

- Pour l'inscription, les candidats doivent fournir à l'établissement leurs coordonnées et produire 2 photos d'identité.

CANDIDATS FRAGILES (PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS ET FEMMES ENCEINTES)

Ces personnes peuvent demander un rendez-vous au bureau de l'immigration de via Cagni 15, en contactant le **SECRETARIAT AVSI HUB, à Viale Monza n. 79 Milan, en personne ou en appelant le numéro 351 5735567**. Le secrétariat est ouvert **du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00** et fixe un rendez-vous.

Les candidats doivent se présenter en personne munis des pièces suivantes :

1. tous certificats/documents certifiant sa résidence à Milan ou sa province ;
2. passeport ou déclaration de données personnelles exactes ou autre document d'identification ou copie de celui-ci, s'ils en ont ;
3. femmes enceintes : un certificat de grossesse délivré par un établissement sanitaire publique
4. personnes de plus de 60 ans : une pièce d'identité indiquant leur âge.

Le helpdesk de l'AVSI fixera un rendez-vous à l'antenne de l'Office des Etrangers (Via Cagni 15), où les demandeurs pourront se rendre au jour fixé, pour les démarches d'identification et de formalisation de la demande.

[A ce lien les](#) indications de la préfecture de police de Milan.

Au même lien, en haut à droite, rubrique Documents, il y a la liste d'institutions à contacter.